

## JOURNÉE DE RÉFLEXION DU 23 MAI 2018

Dans un contexte de remise en question du paritarisme, comment transformer celui-ci en un système simplifié et utile aux entreprises et à la société ?

### L'Essentiel :

C'est un sujet d'actualité, qui reste méconnu des chefs d'entreprise et de l'opinion publique. Pourtant les ordonnances Macron et le gouvernement d'Edouard Philippe s'attaquent à un système social à gestion paritaire entre syndicats et patronat, un modèle « gaullo-communiste » hérité de 1945 mais qui décline. « Secouer le cocotier », d'accord, mais qu'est-ce qu'on fait après ?

Sur la forme, le paritarisme représente 130 milliards d'euros par an. Outre l'assurance-chômage, les grands opérateurs (Unedic, OPCA, groupes de protection sociale, Action Logement) gèrent la formation professionnelle, la santé au travail, le 1 % logement, les retraites complémentaires et le système juridique.

Le paritarisme dispose encore de prérogatives considérables et repose sur un principe de dialogue social largement légitime.

Sur le fond, une nébuleuse opaque de mandats et des déficits endémiques. Le système, basé sur la vision d'un certain humanisme, est bon mais il a de gros défauts. En cause, la manne qui alimente les acteurs du paritarisme : financement d'organisations syndicales de salariés et patronales qui affaiblissent les entreprises, défraiements, subventions. Sans oublier une force vive de mandataires et bénévoles mal utilisée. Résultat : toute une tuyauterie administrative dont on se plaint car elle nous contraint, avec laquelle on perd du temps sans gagner en compétitivité ni en influence. Un système dont le patronat est co-gestionnaire, depuis 70 ans de paritarisme !

Faut-il pour autant condamner le paritarisme ou le transformer avec une vision ? Macron semble décidé à « nettoyer » mais faut-il le laisser faire cela tout seul ? C'est le moment de se poser la question, de se saisir de ce sujet d'actualité complexe mais crucial, et d'apporter des solutions en faisant acte d'innovation. Du chaos naissent les étoiles, mais selon quelle trajectoire ?

Deux minutes pour comprendre la problématique du paritarisme :

<https://www.youtube.com/watch?v=P6COme-IDIU>



## Le contexte :

Le pacte social français repose sur le paritarisme, qui est constitutionnel. Traditionnellement, le paritarisme implique la négociation collective entre partenaires sociaux pour aboutir à des Accords Nationaux Interprofessionnels concernant notamment le droit du travail et les conditions de travail. Les partenaires sociaux négocient également les conventions collectives et les accords de branches, ainsi que les accords d'entreprise.

Or, la ministre Muriel Pénicaud a lancé son « Big Bang » de la formation en mars, sans reprendre intégralement l'ANI fraîchement conclu le 22 février dernier. Refonte de tous les versements, création d'un « CPF-Caisse des dépôts » accessible d'un clic via une appli qui monétise les heures CPF. C'est désormais l'URSSAF qui se chargera des cotisations, au détriment des OPCA ... Rien non plus en rapport avec les ANI dans les ordonnances Macron. Pour septembre, le Président prévoit de fusionner tous les régimes de retraite régime général, mais aussi complémentaire AGIRC/ARRCO. Ajoutée à la dévitalisation de l'Unedic et des OPCA, cette menace d'étatisation des régimes de retraite est clairement susceptible d'entériner la perte de légitimité du paritarisme.

Pourtant, il ne s'agit pas de remettre en question les syndicats et le syndicalisme, encore moins la représentation des salariés. A la base du pacte social français, le paritarisme est à préserver. Mais si le dialogue social est indispensable, l'entreprise n'est pas une démocratie et doit trouver un intérêt dans le paritarisme ! En commençant par se positionner par rapport aux entités qui ajoutent des contraintes aux contraintes. En effet, la France est otage du paritarisme, qu'elle chérit depuis l'après-guerre, avec un patronat co-gestionnaire d'un système dont la question de l'efficacité peut se poser en regard du temps passé et de l'argent dépensé ! Or, le rapport Perruchot, qui visait en 2012 à faire la lumière sur les finances des syndicats, n'a pas été publié pour ménager ces derniers.

Le Point du 16 février 2012 : *« Au total, le rapport Perruchot dresse, entre les lignes, un rapport consternant de la vie syndicale en France. À base de combines et de faux-semblants. Où l'État participe à un jeu de rôle avec des apparatchiks syndicaux qui ne représentent pas grand-chose. La France compte 8 % de syndiqués et huit "grands" syndicats, qui ne courent pas derrière les militants et leurs cotisations tellement il est plus facile d'actionner d'autres pompes à fric (parmi lesquelles les comités d'entreprise des sociétés publiques). »*

Pour réinventer le paritarisme en y intégrant l'économie et même, le profit, c'est donc aussi une bataille culturelle à ne pas perdre !

Cette journée de réflexion IELLO a permis de dégager quatre axes :

## 1 – S'ENGAGER DANS UN PARITARISME « UTILE »

faire le tri et garder l'utile, non pas comme finalité mais comme moyen !

Le message aux partenaires sociaux : Aidez-nous à créer de la valeur, arrêtez de nous imposer des contraintes et des réglementations.

Profitons de la fenêtre macronnienne pour se libérer du « paritarisme inutile » et préconiser de s'en dégager.

Nous voulons :

- Accéder à la vraie gouvernance, pas uniquement aux conseils d'administration qui ont plus de capacités d'interdire que de faire.
- Dénoncer la redondance des structures.
- Analyser l'impact « historique » des structures, avec bilan.
- Auditer : poser la question à nos représentants : « est-ce que votre décision en tant que mandataire a eu une influence ? »
- Maintenir les corps intermédiaires tels que la CCI comme soupape, comme amortisseurs, régulateurs.
- Investir les lieux de décisions qui ont des conséquences pour les entreprises comme les tribunaux.
- Veiller à l'autonomie budgétaire et à la saine gestion financière.
- Former des élus pour être mandataires.
- Redéfinir le statut du mandataire : indemnités, défraiements.
- Sortir de tous les mandats où l'entreprise est juste une figurante.
- Appliquer le principe de subsidiarité.
- Autoriser les salariés à se présenter comme délégués sans étiquette syndicale.

## 2 – CORRIGER LES « EFFETS PERVERS »

effets pervers du paritarisme pour l'entreprise : subi, mais cajolé !

Un patronat co-gestionnaire d'un système qui ne lui sert en rien mais dont il est l'otage consentant puisqu'il ne dit mot : c'est le syndrome de Stockholm !

- Une rente de situation, sans changement depuis 70 ans alors que la société évolue.
- Le coût de l'inutilité : gaspillage des ressources rémunérées et bénévoles, réunions multiples, déplacements...
- Non réglementation des systèmes mutualistes.
- Parfois ingérence des entités dans la gestion des entreprises, comme l'ARACT.

- Bénévolat des mandataires qui ne travaillent pas leurs dossiers, auxquels s'attellent les permanents, qui sont de bons techniciens mais sans l'expérience du risque de l'Entreprise.
- Risques de conflits d'intérêt, avec par exemple le 1% logement qui bénéficie au secteur du bâtiment.

### 3 – NEGOCIER LES MODALITÉS DE « CESSION »

modalités de négociation et marqueurs : savoir-faire et faire savoir.

La cogestion paritaire du patronat peut s'appliquer selon le principe n°1 : « Qui paye décide ». Certes, mais ne faut-il pas d'abord édicter un principe n°0 partant de la question : « Est-ce bien le rôle du patronat ? »

Est-ce notre rôle de gérer les intermittents du spectacle ? De gérer une médecine du travail différente de la médecine générale ? De gérer et construire des logements ?

Au cas par cas, il nous faut discerner :

- Les instances utiles, où l'entreprise doit être opérante ;
- Les instances inutiles, à supprimer ;
- Les instances utiles où l'action consiste juste en un contrôle sans prendre part à la stratégie, par exemple en créant une cour des comptes du paritarisme.

#### Déléguer, mais contrôler :

En revanche nous devons définir les modalités de négociation avec celles et ceux qui géreront à notre place : Etat, Région, acteurs du privé. Puisque ce sont les entreprises qui payent, elles ont un droit de regard.

Le patronat pourrait demander une cellule d'audit financier et de gestion avec des conclusions chiffrées, ce qui permettrait une vision critique et donnerait la possibilité d'alerter sur des dysfonctionnements.

Ce regard, ce savoir-faire, ce positionnement du Medef comme ayant une vraie utilité publique devrait faire l'objet d'une véritable politique de communication pour « faire savoir » avec des marqueurs identifiés et compréhensibles par tous.

Le Medef Pays de la Loire a la volonté de s'engager dans un projet de tri et de veille qui pourrait être étendu à l'action régionale du Medef, avec pourquoi pas un « benchmarking » des pratiques dans chaque région.

## 4 – REDEFINIR NOTRE RÔLE DANS UN PARITARISME « UTILE »

redéfinir notre vision d'entrepreneurs et la partager

### Comment montrer que les entreprises de France sont au service de la Collectivité nationale ?

Le Medef est assimilé aux notions de profit, de capital... Alors que notre mission de chefs d'entreprise est de créer de la valeur et de promouvoir l'activité. Bien loin de vouloir casser le système social, pacte national, nous souhaitons simplement en gommer les défauts et mettre en évidence notre exemplarité et notre contribution à la société.

Au nom de la liberté d'entreprendre, nous devons redéfinir notre vision de représentants des intérêts des entreprises et de l'économie, et notre rayon d'action. Ayons la volonté de « renverser la table » mais pour avancer à petits pas. Medef, CPME, CCI, regroupons nos forces d'influence et récrivons ensemble une feuille de route du paritarisme avec réalisme, en assumant nos décisions, en managant plutôt qu'en gérant, en intégrant les évolutions technologiques et à terme en contribuant à combler les carences du monde politique.

#### ONT CONTRIBUÉ A CETTE JOURNÉE DE RÉFLEXION :

Gérard Lequeux, Pierre-Yves Purpan, Alain Schlessler, Christophe Mabit, Frédérique Barteau, Vincent Charpin

Animatrice : Isabelle Carré

Rédactrice : Elisabeth Schwartz

Expert : Olivier Cavaro

#### INVITATION A RÉAGIR - INVITATION À PARTICIPER :

Vos notes et commentaires sur le sujet sont les bienvenus, ils pourront enrichir de nouvelles rubriques sur notre site et seront particulièrement utiles pour la préparation de nouvelles journées de réflexions.

N'hésitez pas à nous les adresser sous fichier Word ou PDF à [isabelle.carre@ieloinstitut.com](mailto:isabelle.carre@ieloinstitut.com)

#### NOUS INTERVENONS DANS VOTRE ENTREPRISE OU ORGANISATION :

Pour organiser des journées de réflexion ou des formations « sur mesure » centrées sur vos problématiques n'hésitez pas à nous contacter. Nous définirons ainsi ensemble le format le plus adapté en fonction du thème souhaité et de vos contraintes.

N'hésitez pas à appeler Isabelle au 06 04 42 41 61 ou par mail [isabelle.carre@ieloinstitut.com](mailto:isabelle.carre@ieloinstitut.com)